

NOUVEL ACCORD PRÉVOYANCE : NOS GARANTIES MAINTENUES, MAIS UN EFFORT FINANCIER ACCRU POUR LES ENSEIGNANTS !

Le **23 septembre 2026**, après deux ans de négociations intenses et un bras de fer initié par la dénonciation unilatérale de l'ancien régime par le collège financeur (Fnogec) en juillet 2024, une nouvelle convention de prévoyance a enfin été signée pour une mise en place au 1er janvier 2027.

CE QUI EST PRÉSERVÉ

- **La continuité des droits** : Aucune rupture de couverture lors de la transition au **1er janvier 2027**.
- **Des prestations très légèrement meilleures.**

Salaire brut	Ancienne cotisation (0.20 %)	Nouvelle cotisation (0.55 %)	Hausse profs Économie OGE
1 801,74 €	3,60 €	9,91 €	6,31 €
3 544,40 €	7,09 €	19,49 €	12,40 €
4 110,52 €	8,22 €	22,61 €	14,39 €



UN COMPROMIS QUI PÈSE SUR NOS SALAIRES !

- **Une cotisation salariale en forte hausse** : Pour maintenir nos garanties (invalidité, incapacité, décès), la **part salariale passe de 0,20 % à 0,55 % du salaire brut**. Une augmentation non négligeable sur les fiches de paie qui impacte directement le pouvoir d'achat des enseignants et des maîtres délégués !
- Le choix du "50/50" : La nouvelle cotisation globale s'élève à 1,10 %, répartie à parts égales : **0,55 % à la charge de l'enseignant et 0,55 % à la charge de l'OGE**. Si l'employeur continue de financer la moitié, la CGT déplore que l'effort repose principalement sur l'augmentation de la part des salariés. Cette hausse significative de la cotisation pour les enseignants représente des économies substantielles pour le collège financeur.



LA CGT EP REVENDIQUE ET RESTE VIGILANTE !

- La signature de cet accord sécurise notre avenir immédiat face aux coups de boutoir du collège employeur. Mais le compte n'y est pas sur le pouvoir d'achat ! Face à la hausse des cotisations, la CGT continue de revendiquer une **revalorisation immédiate du point**.
- Nous suivrons de près la mise en œuvre de l'accord d'ici le 31 décembre 2026.
- **Il ne saurait être question que les économies réalisées sur le dos des enseignants restent au bénéfice du collège employeur.** Nous revendiquons qu'elles soient **réinvesties au profit des personnels, notamment dans les négociations annuelles obligatoires**.



ENSEIGNEMENT PRIVÉ
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

